



## INFORMATIONS MONTE 2012

### Comment obtenir le carnet de monte de votre étalon percheron ?

La demande doit être effectuée auprès de l'IFCE de votre secteur.

- Votre cheval doit être inscrit au Stud-Book de la race percheronne et au programme d'élevage
- Il doit avoir reçu un avis favorable de la commission d'approbation
- Sa carte d'immatriculation doit être à jour (au nom du propriétaire)
- Les vaccinations Tétanos/Grippe/Rhinopneumonie ne sont pas obligatoires pour l'obtention du carnet de monte mais tout équidé présent sur un lieu public doit être à jour de sa vaccination Tétanos/Grippe.
- Son **contrôle de filiation** est exigé pour l'obtention du premier carnet de monte (contacter l'IFCE de votre secteur et envoyer 41 euros par chèque à l'ordre de l'IFCE)
  - Vérifier auprès de l'IFCE ou de la SHPF si le typage ADN de la mère de l'étalon a été effectué
- **Test AVE (Artérite Virale Equine)**

• Le contrôle doit être réalisé chaque année et être postérieur au 1er décembre précédent la saison de monte. Dans le cas de **séropositivité non excréteur** après contrôle virologique sur sperme **négatif**, le contrôle virologique n'est pas obligatoire tous les ans tant que le test sérologique réalisé chaque année montre un taux d'anticorps stable ou déclinant.

Prévenir la SHPF de tout changement de propriété depuis 01/01/2011 d'un étalon percheron agréé afin de préparer la nouvelle mise à jour 2012 avant le 31/01/2012.

Pour plus d'informations sur la réglementation de la monte 2012, contactez la SHPF au 06 87 28 99 37 ou l'IFCE de votre secteur.

Le règlement du Stud-Book est en ligne sur le site internet :

**[www.percheron-france.org](http://www.percheron-france.org)**